

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE :

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez M. LEJOLIVET et COMP^{te}, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. BEGOUVE-DENUNQUÈS, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 10 février 1844.

REVUE DE LA SEMAINE.

Mort de Carlotta. — Inaction de la chambre. — Le parti prêtre.

En même temps que deux intérêts politiques contraires manœuvraient autour du trône d'Isabelle, deux intrigues opposées aspiraient à la couche royale. Autour du trône, c'étaient les intérêts de la France et de l'Angleterre; autour de la couche, les intrigues venues du dehors des gouvernements qui composaient naguère la quadruple alliance, au dedans celles de l'infante Carlotta.

La cour de France était seule à vouloir donner à l'un des membres de la famille d'Orléans le trône d'Espagne avec la main de la reine, à rêver la politique de Louis XIV et de Napoléon, sans paraître se douter que nos gouvernants ne sont pas de taille à dominer l'Europe, à empêcher les malheurs que ces deux hommes ont amenés sur la France, à maîtriser les tempêtes qu'ils ont soulevées dans cette Europe jalouse.

L'Autriche, se ressouvenant du passé, voulait placer sur le trône de Charles-Quint le fils du prince Charles, l'archiduc Frédéric, et l'Angleterre n'eût demandé pour prix de son adhésion qu'un traité de commerce; la Russie attendait, se réservant de faire pencher la balance; Naples proposait un prince de sa maison royale. Nous ne parlons pas d'un des neveux de Napoléon, qui s'en allait sans appui, en vrai chevalier errant, tenter une fortune impossible.

Mais il y avait en Espagne une femme habile, qui avait appliqué à l'ambition toute la chaleur que la nature avait donnée pour l'amour à son sang italien; une femme qui avait rêvé la couronne d'Espagne, qui d'un homme sans talent, sans énergie, triste rejeton d'une race usée, faible comme Ferdinand, ignorant comme don Carlos, avait essayé de faire quelque chose. Par sa volonté, don Francisco, son mari, avait vécu sans faste, donnant à ses fils une éducation libérale. Cela avait si bien réussi à une branche cadette, et tous ces Bourbons se ressemblent tant! Par ses soins, des émissaires parcouraient non-seulement l'Espagne, mais la France, sondant les opinions de tous, demandant aux uns un appui matériel, aux autres un appui moral pour ce don Francisco au nom duquel ils promettaient, aux uns le gouvernement constitutionnel, aux autres la monarchie entourée d'institutions républicaines.

Si le trône manquait à don Francisco, — et, au milieu de ces conflagrations toujours renaissantes qui consumaient l'Espagne, l'avenir était bien incertain, — elle espérait du moins y placer son fils en lui donnant Isabelle pour femme. Ce n'était pas en haine de la loi salique, ce n'était pas pour obéir à un principe qu'elle tenait la main de Ferdinand à son lit de mort, lui faisait révoquer une déclaration antérieure et signer le décret qui léguait le trône chancelant des Espagnes à une jeune fille; c'est qu'elle avait un fils, un mari à donner à la jeune reine.

Toutes ses pensées ont été dirigées vers ce but, toutes ses actions y ont tendu. Grâce à elle, sa famille particulière n'a pas été bannie quand don Carlos tombait. Si plus tard elle dut s'éloigner, Carlotta sut tirer parti de cette sorte d'exil, obtenir pour son mari des suffrages qui le portèrent aux cortès, qui forcèrent le pouvoir à en faire un sénateur pour détruire à l'avance l'influence qu'il pouvait obtenir. Christine avait pénétré les secrets desseins de sa cour, et ces deux femmes, toutes deux ardentes, l'une aux plai-

sirs, l'autre à l'ambition, furent dès-lors deux ennemies acharnées. Christine en écrivait à sa fille dans des termes amers qui décelaient toute sa haine; Carlotta n'en marchait pas moins avec une rare obstination à la réalisation de ses projets. Au milieu de la lutte sourde qui existe en Europe à l'égard du futur mari d'Isabelle, le fils de don Carlos excitant des répulsions, chacun des autres prétendants trouvant de l'opposition dans quelque puissance, Carlotta avait peut-être plus de chances de succès que jamais.

La mort est venue l'arrêter, détruire en quelques heures le travail opiniâtre de longues années et rendre l'infant don Francisco à son insignifiance et à son obscurité. Le hasard a brisé en un moment tous les calculs. La mort de Carlotta est un nouveau bonheur pour Christine s'appretant à rentrer en Espagne où elle ne trouvera plus son implacable ennemie; la mort la dispense de quelque violence, de quelque décret d'exil. En sera-t-elle plus sage?

Mais la nouvelle d'un soulèvement dans quelques parties de l'Espagne nous arrive à l'instant. Saragosse, Alicante, Valence et la province de ce nom refusent d'obéir à la loi sur les ayuntamientos; Madrid elle-même est loin d'être tranquille. Des mesures acerbes ont été prises par le pouvoir: plusieurs députés sont arrêtés; la réaction contre le système commence, et il commente, comme toujours en Espagne, par les armes. Nous le disions il y a huit jours, si l'on ferme la chambre, l'épée se substituera à la parole.

Nos chambres ont tout-à-coup suspendu leurs séances, jetant ainsi l'inquiétude dans les esprits, arrêtant les travaux de l'industrie et du commerce, qui, dans la prévision d'une crise, n'osent pas se livrer à leurs opérations ordinaires. N'ont-elles rien à faire cependant, et le ministère n'a-t-il aucun projet de loi à leur soumettre? Que deviennent le projet de loi sur les patentes, cette œuvre si difficile et qui demande un long examen; celui sur les brevets d'invention, qu'il faudra bouleverser; celui sur la chasse, déjà voté par la chambre des pairs, premier pas législatif vers la féodalité; celui sur la police des théâtres, dont il faudrait biffer la censure contraire à la loi constitutive du pays; celui sur les prisons, dans lesquelles des administrateurs sans responsabilité font des essais terribles qu'on ne pourrait tenter qu'après avoir diminué la durée des peines et mis le code en harmonie avec des lois nouvelles; celui sur la police du roulage, ce chaos dont il a été impossible de se tirer une première fois, faute d'études suffisantes; celui sur le recrutement de l'armée, matière d'une haute importance que nos législateurs n'osent pas aborder franchement, se bornant à faire des lois destinées à enrichir les compagnies d'assurance contre le tirage; celui de la liberté d'enseignement, présenté il y a quelques jours, et qui porte le stigmate du cabinet; ceux des chemins de fer, immense question qui appelle une prompte mais sage solution, quant au principe, quant à l'exécution?

Ne voilà-t-il pas vraiment assez de travaux qui commandent l'examen du parlement? Mais il faut donner à M. Guizot le temps de se remettre de l'échec qu'il a éprouvé, de la bataille qu'il a perdue; il faut donner à la rougeur produite par le soufflet appliqué sur sa joue le temps de s'effacer. Vous croyez peut-être que les chambres sont nommées par le pays pour s'occuper de ses besoins, de ses intérêts, de ses vœux, de ses tendances? Erreur! Elles ne sont assemblées que pour servir les desseins de la cour, consolider le système, quelque fatal qu'il soit, permettre à un cabi-

net que la majorité des citoyens repousse de manœuvrer et de se maintenir ne dépit de la France et malgré elle qui applaudissait il y a quelques jours à l'expiation imposée à M. Guizot.

Ne s'élèvera-t-il dans le parlement aucune voix demandant compte au ministère de ce repos forcé, de cet ajournement illégal, de cette suspension destinée à des intrigues moins faciles durant les travaux législatifs? Ce n'est point à M. Sauzet qu'il faut s'adresser, c'est au cabinet. M. Sauzet obéit aux ordres ou aux prières, comme on voudra, qui lui sont adressées; il ne comprend pas la dignité de la chambre et il fait le sacrifice de la sienne. C'est le ministère qu'il faut interpeller dans la presse en attendant qu'on l'interpelle à la tribune.

Pendant que les chambres restent inactives, le parti prêtre travaille sans perdre un moment de relâche. Les pamphlets ne vont pas assez vite, ils ne sont pas lus de tout le monde; les prédicateurs leur viennent en aide, et du haut de la chaire lancent des paroles de haine et de vengeance contre ceux qui résistent aux envahissements de leur parti. Une loi sur l'instruction secondaire vient d'être présentée; elle porte le cachet de la politique bigote, trembleuse, surannée, qui gouverne aujourd'hui la France; elle donne au clergé plus que la Restauration n'avait osé faire; le parti prêtre se récrie, se plaint: il lui fallait plus encore. Le clergé viole le concordat qui n'a pas permis les signes extérieurs du culte dans certaines conditions; l'impunité l'enhardit, il vise à ramener les anciennes fêtes si fatales à l'agriculture et à tout travail; le dimanche ne suffit plus, il s'efforce de rétablir ce que la révolution et le pape ont détruit; il vient d'en donner un exemple à Metz et à Nancy en faisant célébrer une fête que le concordat n'a pas conservée.

Ce fait a de l'importance parce qu'il n'est pas isolé ni le résultat d'un caprice; c'est un acte combiné dont on veut juger l'effet avant d'aller plus loin. Nous savons de bonne source que l'année dernière, à Lyon, il fut fortement question de célébrer la Fête-Dieu le jeudi et non le dimanche; cette prétention se reproduira, n'en doutons pas.

Ainsi, un gouvernement qui s'efforce de rétablir l'ancienne monarchie, sinon dans les formes, du moins dans les résultats, un clergé qui, cachant son ambition sous un voile religieux, nous ramène en arrière avec une effrayante rapidité, voilà où nous en sommes un demi-siècle après la révolution. Ces gens-là ne comprennent pas qu'en nous faisant rétrograder ils forceront le pays à recommencer 89.

Les compagnies qui sont en instance auprès du gouvernement pour obtenir la concession des chemins de fer qui sont encore à concéder font en ce moment des efforts désespérés pour que la chambre ne modifie en rien la loi de 1841, qui a consacré le principe du concours simultané de l'état et des compagnies pour l'exécution des chemins de fer. Ces compagnies ont aujourd'hui dans le *Journal des Débats*, bien qu'autrefois cette feuille ait demandé que l'exécution des grands travaux publics fût confiée à l'état, un défenseur bien acharné de leurs intérêts. La *Presse* soutient l'opinion contraire: elle voudrait que l'état achevât lui-même les lignes de chemin de fer qu'il a commencées, et qu'il ne renouât pas aux bénéfices que ces lignes lui paraissent devoir donner. Pour établir que ces bénéfices ne sont pas imaginaires, la *Presse* a avancé les faits suivants, qui n'ont pas été contestés.

Les chemins de fer de Rouen et d'Orléans donnent aujourd'hui un revenu net qui représente 18 0/0 de la valeur de la voie et du matériel.

L'avenir améliorera grandement cette situation déjà si belle;

FEUILLETON DU CENSEUR. — 11 FÉVRIER.

LES FLEURS DE MAI.

Belles fleurs de mai, orgueil et jeunesse de la terre, je ne vous aime plus, vous que j'ai tant aimées! Vos parfums ne m'enlèvent plus; les brises qui vous caressent ne réveillent plus l'ange de ma poésie, qui reposait naguère au fond de vos riantes calices. Gardez-le parmi vous, cet ange trop jeune qui ne me connaît plus! Qu'il consacre avec vous, dans le secret des nuits printanières, ces divins hyménées que je savais surprendre et chanter autrefois; initiez quelque autre enfant des hommes à vos chastes mystères. Mon esprit a perdu sa candeur; la sainte ignorance de poète n'habite plus avec moi. Belles fleurs de mai, je ne vous aime plus, vous que j'ai tant aimées!

Jacinthe blanche au cœur vert, toi qui me parus un symbole d'espérance et de pureté, et qui me fis verser des larmes sur ma colère, je ne t'ai point oubliée! Tu naquis et mourus pour moi seul; tu fus pour moi plus qu'une fleur, plus qu'un aui: tu fus le mystérieux langage de Dieu. Tu me parlas pendant trois nuits, et tu m'enseignas des choses que je ne savais pas. Mais tes sœurs fleurissent loin de moi, et je n'ai rien à leur demander qu'elles puissent me donner, car le temps n'est plus où j'étais poète, c'est-à-dire seul dans la nature avec la beauté. Je suis homme; l'homme a besoin des autres hommes, sa vie est liée à celle de ses frères, et si les hommes tuent son âme, c'est en vain que la nature sera féconde, c'est en vain que la terre reverdira et que les fleurs seront belles, Jacinthe blanche au cœur vert, je ne t'ai point oubliée: tu m'as enseigné bien des choses du ciel, mais tu ne m'as rien révélé des maux de la terre.

Cyclamène de la Brenta, sauge du Tyrol, gentiane du Mont-Blanc, je vous ai confié des douleurs que je n'aurais pas essayé de raconter aux

hommes. J'étais seul avec mon ennui; je ne demandais rien, je n'aspirais à rien dans la société de mes semblables; j'étais naïf, j'étais égoïste comme l'une d'entre vous. Je ne souffrais que de me sentir froissé par le vent; je n'avais d'ennemi que l'orage qui courbait ma tête, ou que la sécheresse qui flétrissait mon sein. Vous pouviez, dans ce temps-là, me comprendre et me consoler; je ne demandais au ciel que ce qu'il vous accorde: la puissance d'exister, la faculté d'être par soi-même et pour soi-même. Je n'avais d'autre besoin que celui qui vous fait éclore, vivre afin de vivre. Vos grâces éternellement jeunes, votre beauté éternellement riche répondaient aux aspirations de ma jeunesse aveugle. Je pouvais reprendre confiance en Dieu, comme le fait chaque créature bornée au sentiment de sa propre existence. Fleurs du torrent, filles des montagnes et des glaciers, je ne saurais plus vous confier les douleurs que l'on peut raconter aux hommes.

Bruyère blanche, qui étales tes grappes de perles avec tant d'orgueil, d'où vient que je ne pense plus à toi en te regardant? Que m'importent tes mille fleurons semés comme une neige légère sur ta palmette flexible? Est-il un seul de ces petits êtres qui s'inquiète de la vie de son frère, et qui se sente issu de la même tige, nourri de la même sève, soumis à la même loi? Vous n'êtes que de vains fantômes de l'immortelle beauté, vous n'êtes que de froids emblèmes de l'impérissable harmonie, êtres charmants et stupides que la poésie adore et que l'amour ne peut invoquer. Vous ne pouvez parler à la pensée humaine que par des signes glacés et des manifestations vagues; vous n'aimez pas, vous ne sentez pas, vous ne connaissez pas. Bruyères fleuries, quand le sang des hommes vous arrose sur les champs de bataille, vous vous teignez de pourpre, et la rosée du soir lave vos souillures; mais vous ne demandez point aux cieux si c'est une pluie qu'ils épanchent pour vous purifier, ou si ce sont des larmes répandues d'en haut sur les crimes de l'humanité.

Belles fleurs de mai, orgueil et jeunesse de la terre, je ne vous aime plus, vous que j'ai tant aimées! Vous ne savez pas ce que souffrent les hommes, et vous n'avez rien à leur enseigner pour les rendre purs et

tranquilles comme vous. Vous ne savez pas que les plus nobles et les plus vivantes créatures de Dieu se haïssent et se déchirent. Vous ne savez pas qu'elles se disputent le moindre coin de cette terre où vous naissez, où vous vivez toutes libres et à l'aise sous l'œil de la Providence. Vous ne croissez pas sur nos tombes pour consacrer la douleur de nos mères et pour couronner la dépouille de nos héros. Vous vous nourrissez de nos cadavres, et nos entrailles ne sont pour vous qu'un engrais! Mais, hélas! l'inévitable main de la destinée vous menace vous-mêmes; le temps approche, peut-être, où l'humanité tout entière sera une armée, où la terre tout entière sera un champ de bataille. Alors des hordes de spectres affamés ravageront ces jardins où vous croissez pour les délices du poète. La charrue tranchera vos racines, la hache nivellera peut-être ces buissons où vous entrelacez vos guirlandes, et il se passera quelques jours avant que la terre songe à sa beauté, avant que l'homme avide de pain lui redemande des roses. Ou bien, je fais un plus doux rêve! Sur les sommets nus et chauves des collines incolores, sur ces vastes landes désertes où vos humbles sœurs les pâles asphodèles et les sombres fougères croissent au bord des tristes marécages, le trop-plein de la famille humaine, les enfants déshérités de la civilisation, les mendians et les parias, troupeau du Christ, iront planter dans les terres vierges, avec le pic et la bêche, armes des conquérants pacifiques, le signe sacré d'une religion nouvelle. Là fleuriront alors, sous l'œil de Dieu et sous la main des hommes purifiés, ces dons immortels, la foi, l'amour, l'idéal. Alors nos vieilles sociétés, dissoutes et dévastées par les éléments de destruction qu'elles nourrissent fièrement dans leur sein, ne paraîtront plus que comme de affreuses solitudes, d'où s'exileront par milliers les âmes pieuses, d'où se détourneront à jamais les grâces d'en haut. Alors, vous aussi, reines orgueilleuses et défilées, roses des parterres, jacinthes sans tache, tulipes enflammées, vous irez dans la demeure des hommes réconciliés vous marier aux naïves fleurs de la solitude, et des races plus charnantes et plus parfaites naîtront de vos hyménées. Oat alors, riants conquêtes de la civilisation nouvelle, symboles de la poésie ressuscitée, palmes aux mains de l'esclave africain-

Les revenus doubleront à peu près dans une période de dix années; les dépenses suivront une marche inverse; le produit net grossira par une double raison.

Les chemins de fer de Paris à Lyon et de Paris à Lille ne seront pas inférieurs au chemin d'Orléans sous le rapport des produits.

Dans la séance du 5 février, à la chambre des lords, une conversation s'est engagée entre lord Brougham et lord Aberdeen au sujet des négociations entamées entre la France et l'Angleterre relativement aux traités sur le droit de visite. D'après la réponse de lord Aberdeen aux interpellations de lord Brougham, il ne serait question dans ces négociations que de modifications aux traités de 1831 et 1833, et non du rappel de ces traités.

Nous avons toujours dit que le ministère ne voulait pas sérieusement ce rappel et qu'il ne le demanderait pas; mais que devient alors le vœu exprimé à deux reprises par la chambre de voir le commerce français replacé sous la protection exclusive du pavillon national?

Paris, le 8 février 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Les députés étaient aujourd'hui en grand nombre à la salle des conférences, et une nouvelle très-grave les préoccupait. On parlait non pas précisément d'un changement de ministère, mais d'une modification dans le personnel du cabinet. On disait que M. Guizot et M. Martin (du Nord) en sortaient; que M. Martin allait rejoindre M. Teste à la cour de cassation, et que M. Guizot retournerait à Londres en qualité d'ambassadeur. Quant aux successeurs de ces deux ministres, on n'en parlait que d'une manière encore très-vague. Était-ce M. Thiers ou M. Molé qui devaient redevenir les hommes importants du cabinet? On n'en savait rien au juste, mais on ne le croyait pas, attendu que si l'un ou l'autre de ces deux personnages devait prendre le portefeuille des affaires étrangères, ce n'est probablement pas M. Guizot qu'il enverrait à Londres pour représenter sa politique. On concluait de là qu'il ne pouvait être en ce moment question que d'un nouveau ministère du 12 mai, et l'on citait MM. Dufaure et Passy comme devant occuper, sous la présidence de M. le maréchal Soult, les places de MM. Martin (du Nord) et Guizot.

Nous ne savons pas jusqu'à quel point ces bruits sont fondés; mais on s'en est trop occupé cette après-midi à la chambre pour que nous ne croyions pas devoir les rapporter. Après tout, il est possible qu'ils ne soient que la conséquence de ce sentiment qui devient de plus en plus général, et qui est aujourd'hui partagé par les hommes des centres comme par ceux de l'opposition: c'est qu'il n'est pas possible que le cabinet du 29 octobre continue plus long-temps à diriger les affaires de la France. C'est l'impression qui résulte de ce sentiment qui a sans doute donné lieu aux bruits que nous venons de constater, et que nous voudrions pouvoir vous envoyer en y ajoutant que rien ne saurait désormais venir les démentir.

— Le 8^e bureau a nommé hier ses commissaires du budget: ce sont MM. Baumes et de Bussières.

Le 7^e bureau a nommé aujourd'hui les siens: ce sont MM. Bignon et Vuitry.

Il y aura demain, à trois heures, séance publique pour la discussion du projet de loi sur la chasse.

— M. de Salvandy a fait hier et avant-hier une courte apparition à la salle des conférences. Questionné par plusieurs de ses collègues sur la nature des explications qu'il devait apporter à la chambre au sujet de sa démission, il a répondu qu'il ne s'agirait que d'une question entre le ministère et lui. On dit que si quelque député de l'opposition veut faire allusion à l'entretien particulier entre le roi et M. de Salvandy dont a parlé le *Journal des Débats*, entretien à la suite duquel M. de Salvandy s'est cru obligé de donner sa démission, M. Guizot s'opposera à l'allusion, en déclarant qu'il prend sur lui la responsabilité de tout ce qui s'est passé, et que la chambre, si elle le juge bon, peut le mettre en accusation. Tout est donc préparé à l'avance pour étouffer le débat ou pour lui faire perdre le caractère de vérité qu'il aurait pu avoir si M. de Salvandy avait voulu rester jusqu'au bout dans la voie où il y a eu pour lui tant d'honneur à s'engager, mais dont il paraît ne vouloir maintenant sortir que ridicule et bafoué.

— On parle beaucoup dans le monde parlementaire d'une modification qui serait prochainement proposée au règlement de la chambre des députés. On sait que tous les mois M. le président procède, par la voie du sort, au tirage des bureaux. Cette opération se fait sans aucun contrôle, au milieu du bruit, et sans qu'il y ait d'autres confidentiels des décisions du sort que M. le président et son secrétaire particulier. Il s'agirait à l'avenir de faire opérer le tirage des bureaux par le président avec le contrôle réel des quatre secrétaires de la chambre. On pense que M. Sauzet ira lui-même au-devant de cette innovation, qui n'a sa source dans aucun fait qui lui soit personnel, mais qui est considérée par beaucoup de députés comme une garantie de loyauté et de sincérité due à toutes les opinions qui ont des représentants à la chambre.

— Le premier projet de loi que la chambre doit être appelée à discuter est relatif à la chasse. Tout annonce que ce projet ne sera pas adopté. Les uns le rejettent parce qu'ils le trouvent mauvais, les autres parce qu'ils veulent faire savoir à qui de droit que, tant que le ministère du 29 octobre sera aux affaires, ils repousseront tout ce qui sera présenté par lui. S'il convient à la couronne de conserver M. Guizot et ses collègues pendant toute la session, la plupart des projets de loi d'affaires qui seront discutés courent grand risque de venir échouer devant l'urne du scrutin.

— Louis-Philippe disait, il y a trois jours, à un honorable député de l'ouest, membre de l'opposition, qui était allé faire sa visite aux Tuileries: « On en veut donc bien à mon ministère? Mais si cela est, pourquoi ne pas le dire franchement? pourquoi toujours procéder par des voies détournées? Je sais qu'on me menace d'une réduction de 50,000 f. sur les fonds secrets. Mais ce serait là un misérable chicane, indigne d'une grande assemblée, et je serais le premier à conseiller à mon ministère de ne pas s'en aller pour si peu. Si l'opposition veut que je renvoie M. Guizot, qu'elle ait le courage de le dire, qu'elle me signifie son refus de concours par une adresse, comme firent les 221 vis-à-vis de Charles X. On verra alors que je ne serai pas aussi maladroit que ce prince. Mais tant que les choses n'en viendront pas là, je garderai M. Guizot, qui me rend des services véritables, et j'aurai le droit de dire que je ne manque à aucun des principes du gouvernement représentatif. »

— L'Académie française a, dans sa séance d'aujourd'hui, procédé à l'élection des deux membres qui doivent occuper les fauteuils demeurés vides par suite des décès de MM. Campenon et Casimir Delavigne.

Le dépouillement du scrutin a présenté les résultats suivants: **Fauteuil Campenon: 35 votants.**

M. Saint-Marc Girardin, ayant réuni 18 voix, a été élu.

Fauteuil Delavigne: 35 votants.

Huit tours de scrutin sans résultat.

M. Sainte-Beuve est allé jusqu'à 17 voix, M. Vatout jusqu'à 16. Au septième tour de scrutin, M. Alfred de Vigny est allé jusqu'à 7 et puis à 3.

Le scrutin définitif a été renvoyé à la séance où Charles Nodier sera remplacé.

Bulletin de la Bourse du Paris du 8 février 1844.

La rente avait légèrement fléchi avant l'ouverture, et quelques affaires avaient été faites à 81 75; mais elle est remontée de suite, et elle a ouvert au parquet à 81 80.

La hausse a continué depuis le premier cours jusqu'à la fin de la bourse, et la rente a été presque toujours demandée à 81 95. Le cours de 82 f. n'a été fait qu'au parquet.

Cinq pour cent.	124 85	Trois pour cent belge.	76 50
Quatre et demi pour cent.	» »	Banque belge	672 50
Quatre pour cent.	» »	Caisse Lafitte	1110 »
Trois pour cent.	81 90	— — — — —	5070 »
Actions de la Banque.	3 80		
Obligations de Paris	770 »		
Reptes de Naples	106 60	Paris à Rouen	840 »
Etats Romains	196 1/4	Paris à Orléans	855 »
Dettes actives d'Espagne.	50 1/2	Rouen au Havre	695 »
Cinq pour cent belge.	407 0/0	Strasbourg à Bâle	247 50

Chambre des Pairs.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Séance du 8 février.

PRÉSIDENCE DE M. DE BROGLIE, VICE-PRÉSIDENT.

Après l'adoption du procès-verbal, la chambre se retire dans ses bureaux pour examiner: 1^o le projet de loi relatif à la police des chemins de fer; 2^o cinq projets de loi relatifs à des circonscriptions territoriales, et pour nommer, s'il y a lieu, les commissions auxquelles seront renvoyés ces projets de loi.

Peu avant la reprise de la séance, MM. le duc de Nemours et le comte Molé entrent dans la chambre. Un groupe nombreux se forme autour d'eux; des conversations animées s'engagent, à ce qu'on dit, tant sur les visites faites par M. Molé au château que sur l'indisposition de M. le président Pasquier, dont l'état n'est pas sans gravité.

A la reprise de la séance, M. le président fait connaître à la chambre le résultat des nominations faites dans les bureaux.

Nous lisons dans le *Courrier de la Moselle*:

« Le clergé se met à la fois en guerre ouverte contre les institutions et contre les lois. Il attaque l'Université d'une part, le concordat de l'autre. Ce qu'il lui faut ressaisir, c'est l'influence qu'il exerçait sur la société avant qu'elle fût sécularisée, selon l'expression si juste de M. Villemain. Nous avons dans la Moselle un nouvel exemple de ses prétentions. Le *Breve liturgicum*, le *Directoire* imprimé en 1844 par ordre de M. l'évêque de Metz, a été suivi à la lettre par les ecclésiastiques du diocèse en ce qui a trait au rétablissement des fêtes supprimées. Ils n'ont voulu tenir compte ni du concordat, ni des indulgences antérieures, ni des décisions de 1806, ni des circulaires ministérielles de 1830 et de

1835, et ils ont annoncé, dimanche dernier au prône, que la fête de la Purification, remise par nos lois au dimanche suivant, serait solennellement célébrée le vendredi 2 février, avec exposition du saint-sacrement, procession, bénédiction, etc. Nous avions prévu cette infraction du clergé aux lois en vigueur, et nous l'avions signalée comme une tentative de retour, peu importante en apparence, mais au fond très-sérieuse, vers les coutumes cléricales d'un autre temps. L'événement a justifié nos prévisions. Cependant l'autorité civile s'est émue de l'audace sacerdotale, et nous saurons bientôt si elle osera se montrer assez ferme pour maintenir, comme il est de son devoir de le faire, les prescriptions de la loi au-dessus des empiétements du clergé.

En attendant, M. le préfet de la Moselle vient de frapper un premier coup. Le lendemain même du jour où la célébration de la fête supprimée avait été annoncée en chaire, il a adressé la circulaire suivante à MM. les maires du département. Toute timide qu'elle soit, elle annonce pourtant un désaccord complet, sur le point en question, entre la préfecture et l'évêché:

« Metz, le 29 janvier 1844.

» Monsieur le maire,

« Il a été annoncé hier au prône des églises que la fête de la Purification serait célébrée vendredi prochain 2 février, et non le dimanche suivant, ainsi que cela avait eu lieu précédemment.

« Cette mesure est contraire au concordat de 1802, dont les dispositions, rappelées par une circulaire ministérielle du 30 novembre 1830, ont été portées à la connaissance de MM. les maires par une lettre d'un de mes prédécesseurs en date du 27 décembre de la même année, insérée au *Recueil des actes de la préfecture*.

« Une nouvelle circulaire ministérielle, en date du 24 juin 1835, s'est exprimée dans le même sens.

« Ces sages mesures, qui avaient pour résultat de concilier les devoirs de la religion avec les besoins du travail, ont encore aujourd'hui toute leur force, et il n'y doit point être dérogé. Je vous invite, en conséquence, à les rappeler à toutes les personnes avec lesquelles vos fonctions vous mettent en rapport, et notamment à MM. les instituteurs, qui ne doivent ni fermer les écoles, ni assister comme chantres aux offices solennels où il en sera célébré.

« Je vous prie de vouloir bien me faire connaître exactement le nom de ceux d'entre eux qui auront contrevenu aux dispositions que cette lettre a pour but de rappeler, car ils seraient passibles devant les comités supérieurs des peines disciplinaires prévues par les règlements.

» Recevez, monsieur le maire, etc.

» Le préfet du département de la Moselle, GERBAU. »

Le *Patriote vendéen* nous fait connaître le résultat du procès en diffamation qui lui a été intenté par M. Sénéchaut, substitut à Bourbon-Vendée. C'est encore une condamnation que nous ayons à enregistrer: le *Patriote* a été condamné à 200 f. de dommages-intérêts; M. Sénéchaut en demandait 5,000.

Le courrier de l'Inde arrivé à Marseille le 2 apporte des nouvelles de la Chine du 1^{er} décembre. Elles annoncent que le traité supplémentaire entre la Grande-Bretagne et la Chine a été signé à Canton. Le major Eldred Pottinger, qui était chargé de l'apporter en Europe, est mort quelques jours avant son départ. La mortalité des troupes est très-grande en Chine et dans l'Inde. Il paraît que la nouvelle du meurtre de Dost-Mohammed était fautive, car il est toujours à Caboul. On n'a que des nouvelles fort confuses de royaume de Lahore, qui est toujours dans le plus grand désordre.

Chronique.

LYON.

On nous adresse une lettre où se trouve consigné un fait qui démontre l'insuffisance des asiles consacrés à la guérison des malades de la classe indigente. Dans la nuit du 6 au 7 de ce mois, un jeune homme était couché sous le péristyle du Grand-Théâtre. Aux questions d'une personne qui passait par là, il répondit qu'il était atteint de la gale, et que personne ne voulait lui donner un refuge. Ayant sollicité de l'autorité municipale une entrée à l'hospice de l'Antiquaille, on lui dit qu'il n'y avait plus de place dans cet établissement, et qu'il eût à se présenter les jours suivants pour savoir quand il y en aurait une disponible.

Un pareil état de choses est fâcheux. La santé publique ainsi que l'humanité en réclament la modification.

— Nous avons fait connaître hier le mouvement qui vient d'opérer dans le personnel de la cour royale et du tribunal civil de Lyon; voici maintenant, d'après des bruits de palais, d'autres nominations qu'on donnait comme certaines: M. Falconnet, substitut à Bourg, remplacerait M. Cochet au tribunal civil de Lyon. La place laissée vacante par M. de Marnas serait donnée à un substitut du tribunal d'Auch (Gers). Enfin M. Aynès, substitut à Trévoux, irait à Bourg remplacer M. Falconnet, et aurait lui-même pour successeur à Trévoux M. Morand de Jouffrey, avocat à Lyon.

— On nous fait remarquer un abus qui s'est depuis quelque

chi, couronnées au front de la Liberté, je vous rendrai mon culte et mes soins, ô belles fleurs que j'ai tant aimées!

GEORGE SAND.

La *Revue des Deux Mondes* publie les vers suivants de Charles Nodier. La mélancolie dont ils sont empreints et le vague pressentiment qui semble les avoir inspirés leur donnent un douloureux à-propos.

LE SOMMEIL.

Depuis que je vieillis, et qu'une femme, un ange,
Souffre sans s'émouvoir que je baise son front;
Depuis que ces doux mots que l'amour seul échange
Ne sont qu'un jeu pour elle et pour moi qu'un affront;
Depuis qu'avec langueur j'assiste à la veillée
Qu'enchanté son langage et son rire vermeil,
Et la rose de mai sur sa joue effeuillée,
Je n'aime plus la vie et j'aime le sommeil;

Le sommeil, ce menteur au consolant mystère,
Qui déjoue à son gré les vains succès du temps,
Et sur les cheveux blancs du vieillard solitaire
Epanche l'or du jeune âge et les fleurs du printemps.

Il vient; et, bondissant, la jeunesse animée
Reprend ses jeux badins, son essor étourdi;
Et je puis l'amour à sa coupe embaumée
Où coule en serpentant le myrte reverdi.

Comme un enchantement d'espérance et de joie,
Il vient avec sa cour et ses chœurs gracieux,
Où, sous des réseaux d'or et des voiles de soie,
S'enchaînent des esprits inconnus dans les cieus;

Soit que dans un soleil où le jour n'a point d'ombre
Il se promène errant sur un firmament bleu,
Soit qu'il marche, suivi de sylphides sans nombre
Qui jettent dans la nuit leurs aigrettes de feu.

L'une tombe en riant et danse dans la plaine,
Et l'autre dans l'azur parcourt un blanc sillon;
L'une au zéphyf du soir emprunte son haleine,
A l'astre du berger l'autre vole un rayon.

C'est pour moi qu'elles vont, c'est moi seul qui les charme,
C'est moi qui les instruis à ne rien refuser;
Je n'ai jamais payé leurs rigueurs d'une larme,
Et leur lèvres jamais ne dénie un baiser.

Ah! s'il versait long-temps, le prisme heureux des songes,
Sur mes yeux éblouis ses éclairs décevants!
S'il ne s'éteignait pas, ce bonheur des mensonges,
Dans le néant du jour où souffrent les vivants!

Ou si la mort était ce que mon cœur envie,
Quelque sommeil bien long d'un long rêve charmé,
La nuit des jours passés, le songe de la vie,
Quel bonheur de mourir pour être encore aimé!...

Henri Mondeux.

On a dit que Henri Mondeux était un phénomène; on a dit qu'il résolvait de tête, et sans autre auxiliaire que la mémoire, les problèmes les plus compliqués de l'arithmétique et de l'algèbre, de quelques difficultés que les hommes de science se plaisent à les hérissier. Tout cela est fort étonnant sans doute; mais ce n'est pas, selon nous, ce qu'on doit admirer le plus. Qu'il fasse en quelques minutes, en quelques secondes même, ce que les professeurs les plus habiles ne pourraient faire qu'en de longues heures d'un travail pénible, c'est prodigieux; mais tout le monde n'est pas à même d'apprécier cette faculté mathématique. Ce qui frappe, ce qui intéresse tout le monde, ce qu'on ne peut s'empêcher d'admirer en silence, c'est le génie en travail, c'est le *mens divinator*. Jamais, peut-être, on n'avait rien vu de semblable. Aussi, en présence de Henri Mon-

deux, reste-t-on dans une extase muette, dans un saint recueillement, comme devant la révélation d'un mystère de Dieu.

Cependant, à part sa longue et épaisse chevelure brune, Henri Mondeux n'a rien en lui-même de remarquable: son front est bas et proéminent, ses traits sont gros, son corps trapu et si tète énorme. Mais qu'on lui donne un problème, qu'on lui présente une difficulté à vaincre, aussitôt tout son corps se met en mouvement, son teint se colore, ses yeux s'agitent et lancent des éclairs, ses lèvres s'agitent: vous diriez une pythionisse sur son trépied et rendant ses oracles. Puis son visage devient radieux, son regard s'adoucit, un sourire effleure ses lèvres: la difficulté est vaincue, Mondeux a donné le résultat du problème et en attend un autre. Ou bien encore il commence un travail si plein d'intérêt, si prodigieux, que toujours il provoque les applaudissements et les bravos de son auditoire; je veux parler de l'explication qu'il donne de ses opérations. Tous les ressorts de son intelligence sont en mouvement; il déroule à vos yeux tout le mécanisme de ses longs calculs, et vous montre toute la profondeur de son puissant génie de mathématicien. Avec quelle admirable audace il aborde un problème! avec quelle prodigieuse facilité il manie les millions, les billions, les trillions, les quadrillions! Vous diriez un écuyer récitant une leçon bien apprise. On pourrait presque dire que Mondeux parle nombres, parle mathématiques comme nous parlons, nous, de toute autre chose.

C'est le cas de dire, il faut le voir pour le croire, et cela est si vrai, que le lendemain de sa séance j'avais peine à ne pas me persuader que j'avais rêvé.

Malgré tout ce qu'a d'intéressant une semblable séance, peu de personnes s'étaient donné rendez-vous à l'Hôtel-de-Ville de Mâcon. C'est que peu de personnes aiment les sciences; c'est que les mathématiques sont arides pour tout le monde, et que d'ailleurs la multitude aime infiniment mieux les plaisirs bruyants et frivoles; c'est qu'aussi personne ne pourrait se douter que dans une soirée qu'on appelle *mathématique* il doit y avoir des émotions vives, des jouissances pour l'esprit et le cœur.

(Le Bien Public.)

temps glissé à notre Grand-Théâtre et qu'il importerait de faire cesser.

Quelques amateurs d'une nouvelle espèce ont imaginé, pour se délasser pendant les entr'actes, de siffler à peu près sans relâche, délasser pendant l'un à l'autre, soit du parquet d'abord, soit ensuite se répendant l'un de la salle ou, sitôt le rideau baissé, ils vont tout de diverses parties de la salle ou, sitôt le rideau baissé, ils vont tout de diverses parties de la salle ou, sitôt le rideau baissé, ils vont tout

expres se loger pour se livrer à cet amusement de mauvais ton. Il est évident qu'un pareil état de choses, très-fatigant pour les spectateurs tranquilles, et notamment pour les dames, qui finiraient par s'éloigner du théâtre, est fort nuisible à la direction. Nous sommes parfaitement d'avis qu'elle devrait, au moins dans son propre intérêt, aviser à y mettre fin, et, dans ce but, appeler sur ces habitudes turbulentes et grossières l'attention de l'autorité, qui ne saurait tolérer dans un théâtre, dans un lieu où est censé se réunir l'élite de la population, ce qu'elle ne tolérerait pas à pareille heure dans le dernier des carrefours. (Courrier de Lyon.)

— Mercredi dernier, à trois heures, un cheval attelé à un tombereau très-chargé s'est abattu à la descente de la côte de Saint-Sébastien et a été entraîné à plus de vingt mètres par le poids de la voiture. Il n'y a pas eu de malheur à déplorer.

— Le second concert donné hier au Grand-Théâtre par M. Dohler avait attiré une nombreuse société. Cet artiste a obtenu un immense succès dans les différents morceaux qu'il a joués. Sa grande fantaisie sur *Maometto* lui a valu à plusieurs reprises unanimes applaudissements. En effet, il y a déployé une verve, un sentiment, une distinction de style au-delà de tout éloge. Il serait à souhaiter que M. Dohler pût donner un troisième concert. Les *Pilules du Diable* attirent toujours la foule au théâtre des Célestins. Les décors sont fort jolis, et les acteurs font preuve de talent et de verve comique dans leurs différents rôles.

Mlle Nau jouera mardi prochain *Lucie*, rôle où elle déploie toutes les richesses de sa voix charmante et de son habile vocalisation.

— L'individu mystérieux condamné pour vagabondage par le tribunal de Nantua, sous le nom politique d'Eugène Chauvin, va être conduit à Paris, en exécution d'ordres émanés des ministères de l'intérieur et de la justice.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON.

Etat de situation de l'entrepôt des soies au 31 janvier 1844.

Quantités restées en entrepôt au 31 décembre 1843.

Soies moulinées : 436 balles pesant 47,705 kilogrammes.—Soies grèges : 433 b. p. 56,041 k.—Bourre de soie en masse : 1 b. p. 33 k.—Bourre de soie cardée : 1 b. p. 187 k.

Quantités entrées pendant le mois de janvier.

EN ENTREPOT.—Soies moulinées : 352 b. p. 34,843 k.—Soies grèges : 99 b. p. 41,014 k.

Quantités sorties pendant le mois.

POUR LA CONSOMMATION.—Soies moulinées : 354 b. p. 34,159 k.—Soies grèges : 121 b. p. 14,903 k.—Bourre de soie en masse : 1 b. p. 33 k.—Bourre de soie cardée : 1 b. p. 187 k.

POUR LE TRANSIT.—Soies moulinées : 12 b. p. 1,342 k.—Soies grèges : 52 b. p. 7,807 k.

Destination donnée aux soies expédiées en transit.

Soies moulinées : Angleterre.—Soies grèges : id.—Bourre de soie en masse : id.—Bourre de soie cardée : id.

Quantités restant en entrepôt le 31 janvier 1844.

Soies moulinées : 442 b. p. 46,867 k.—Soies grèges : 359 b. p. 44,517 k.

Etat des quantités de soies exportées pendant le mois de janvier 1844, avec comparaison du même mois de l'année 1843.

Janvier 1844.

SOIES ÉCRUES.—Grèges : 1 k. 56 d.—Moulinées : 5,512 k. 85 d.

SOIES TEINTES.—A coudre ou à broder : 2,066 k. 40 d.

Janvier 1843.

SOIES ÉCRUES.—Grèges : 259 k. 80 d.—Moulinées : 4,121 k. 87 d.

SOIES TEINTES.—A coudre ou à broder : 1,175 k. 39 d.

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE LA LOIRE.

Présidence de M. Janson, conseiller à la cour royale de Lyon.

Audience d'ouverture du 1^{er} février 1844.

Vingt-huit jurés de la liste des trente-six et les quatre jurés supplémentaires ont répondu à l'appel de leur nom. Statuant sur les conclusions du ministère public relatives aux jurés absents, la cour a dispensé, pour la présente session, MM. Dussauzey, Fialin, Delay et Cortey, et ordonné que les noms de MM. Chorin et Chapellet seraient rayés de la liste du jury, le premier quant à présent, à cause de son âge, et le second définitivement. M. de Chabert, juré absent, a été condamné à 500 f. d'amende; M. Barjon, condamné également à l'amende, en a été relevé, s'étant présenté le même jour devant la cour et ayant établi qu'il lui avait été impossible de se rendre plus tôt à son poste.

Le rôle de la session ne comprend heureusement aucune de ces graves affaires qui trop souvent donnent aux audiences de la cour d'assises un intérêt dramatique. Il est sûrement encore déplorable d'y voir figurer un grand nombre de vols qualifiés, mais au moins on doit considérer comme satisfaisant de pouvoir constater l'absence de toute accusation d'attentat contre les personnes.

Nous nous bornerons à donner le résumé des arrêts rendus par la cour depuis l'ouverture de la session.

1^{er} février.—Joseph Oriol, déclaré coupable de vol qualifié, a été condamné à six ans de réclusion.

François Morel était accusé d'avoir commis, avec des circonstances aggravant la criminalité de sa mauvaise action, deux soustractions frauduleuses. Le jury a émis un verdict de culpabilité, mais il a admis des circonstances atténuantes, et l'accusé a été condamné à cinq années d'emprisonnement. La déclaration du jury a écarté de François Morel une peine infamante. Espérons que ce jeune condamné saura profiter de la longue carrière que son jeune âge laisse devant lui pour faire oublier les torts qu'il va expier.

2 février.—Antoine Delorme a été déclaré coupable d'avoir, le 23 novembre dernier, tenté de commettre une soustraction frauduleuse dans une maison habitée, la nuit, à l'aide d'escalade et d'effraction. Le jury a admis en sa faveur des circonstances atténuantes, mais Delorme avait contre lui de déplorables antécédents. Deux condamnations précédentes n'avaient pu lui donner un avertissement salutaire. Il a été condamné à dix ans de réclusion et à l'exposition.

Trois accusés étaient traduits devant la cour pour répondre à une grave accusation de vol qualifié, et dans le nombre on déplorait de compter deux jeunes filles qui sans doute pourront apprécier les funestes conséquences auxquelles entraînent l'oubli des devoirs et l'habitude des mauvaises mœurs. Un seul des accusés, le nommé Belin, a été déclaré coupable et condamné à sept ans de travaux forcés et à l'exposition. Les filles Galvin et Demontant

ont été renvoyées de l'accusation de complicité portée contre elles et acquittées.

3 février.—Deux accusations de vols qualifiés ont occupé la cour. D'après les déclarations du jury sur les questions relatives aux individus contre lesquels ces accusations étaient portées, Chaina a été condamné à huit ans de réclusion, et Sage, accusé de vol, a été acquitté.

— Les modifications suivantes ont été apportées au rôle de la session :

L'accusation de faux portée contre Galin est renvoyée pour être appelée le 10 février, jour de la clôture de la session.

(Journal de Montbrison.)

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin* :

« M. le docteur B..., établi il y a peu d'années seulement dans notre ville, avait su se créer une clientèle nombreuse et lucrative et se concilier l'affection de tous ceux qui le connaissaient par la gaieté de son caractère et l'aménité de ses relations. M. B... est sorti de son domicile vendredi dernier après midi, disant à sa femme qu'il ne rentrerait pas pour le dîner. La nuit se passa sans qu'il revint chez lui, et les recherches les plus multipliées ne fournirent aucun renseignement. Il n'avait laissé aucune lettre, aucun indice qui pût faire soupçonner le sinistre projet qu'il méditait. Bientôt le bruit se répandit qu'il s'était donné la mort à Mulhouse, et l'*Industriel alsacien* publie en effet en ces termes cette déplorable nouvelle :

« Un suicide a eu lieu vendredi dernier dans notre ville, entre deux et trois heures de la nuit, à l'hôtel Nitschelm, en face de la station du chemin de fer. Un médecin de Strasbourg, M. le docteur B..., arrivé la veille par le dernier convoi, s'est frappé d'un coup de poignard. La mort ne paraît pas toutefois avoir été instantanée, puisque le couteau a été retrouvé, légèrement émoussé, sur la table de nuit. A côté, il y avait une lettre fermée à l'adresse de son frère, quelques mots d'excuse sur un billet pour l'hôte de la maison, et une bourse contenant 70 fraucs. La justice s'est transportée dans l'après-midi à l'hôtel Nitschelm pour faire la levée du cadavre. »

« Ce suicide a causé d'autant plus de sensation dans notre ville, que, malgré les bruits contradictoires qui circulent, comme toujours en pareille circonstance, on ne sait à quel motif l'attribuer. On ne peut croire que ce soient des embarras pécuniaires, car M. le docteur B... avait une clientèle qui lui assurait de beaux revenus, et, au moment de son départ, son secrétaire renfermait une somme de 4,000 fr. en argent. »

« M. le docteur B... est regretté de ses amis qui lui étaient attachés et de ses clients auxquels il donnait des soins zélés et affectueux. Il laisse dans la désolation une veuve et cinq enfants. »

Nouvelles Étrangères.

ESPAGNE.

Les nouvelles d'Espagne arrivées par le courrier de dimanche et de lundi sont de la nature la plus grave; elles confirment toutes nos appréhensions et celles de tous les vrais amis de la liberté au sujet de la dernière révolution espagnole et de ses suites inévitables. Mais la réaction marche avec une brutalité et une audace qu'il n'était donné à personne de prévoir, et qui ne peut manquer d'exciter de nouvelles commotions sur ce sol volcanisé.

Avions-nous tort ou raison quand nous blâmons si sévèrement cette fraction du parti progressiste qui s'est associée avec la contre-révolution incarnée, avec Christine et les hommes de l'*estatuto real*, pour renverser Espartero? Olozaga a déjà disparu de la scène politique, et les autres chefs progressistes du mouvement, les hommes les plus illustres du parti, les Lopez, les Cortina, les Madoz (Pascual), non seulement se trouvent en pleine disgrâce, mais, au moment où nous écrivons, ils sont en prison ou décrétés d'accusation, comme Lopez, de la personne duquel le gouvernement n'avait encore pu réussir à s'emparer à la date du 2 février. La cause apparente des violences commises sur des députés de la nation et pendant la session même, au mépris de l'article 42 de la constitution, est une prétendue conspiration dans laquelle ils auraient trempé; mais qui ne sait que les gouvernements despotiques ont toujours de semblables prétextes à mettre en avant pour justifier les actes les plus arbitraires, les plus inconstitutionnels?

Le véritable motif, c'est qu'on veut substituer le règne du sabre à la volonté des assemblées législatives. Voilà ou a abouti ce fameux *gouvernement parlementaire* que Lopez a voulu substituer à la régence d'Espartero. La leçon est-elle assez grande? Lopez est lui-même la première victime de l'arbitraire, et Enguerrand de Marigny essayant le gibet de Montfaucou aura désormais son pendant dans l'histoire d'Espagne. Christine, qui a achevé à Paris son éducation politique, a appris de notre gouvernement à tirer un parti avantageux des émeutes. Le gouvernement de Madrid, dont Christine est redevenue l'âme, exploite le soulèvement d'Alicante au profit de la tyrannie. Voilà le fond des choses.

S'il en était autrement, si l'on avait en main les preuves positives d'une conspiration tramée par les députés les plus éminents, n'aurait-on pas déjà réuni les cortès, qui n'ont été que prorogées, pour faire sanctionner par elles l'arrestation des conspirateurs? Que pensent maintenant les Espagnols des fictions *monarchico-constitutionnelles*? Que ne crient-ils encore plus haut : « Vive notre reine de treize ans ! »

Tout démocrate que nous sommes, par deux fois nous n'avons pas craint de blâmer sévèrement les insurgés de Barcelonne. C'est qu'en fait de révolutions, comme en toute autre chose, nous aimons par-dessus tout la logique. Dès que ces deux insurrections n'ont pas osé aller jusqu'à proclamer la république dans un pays façonné, décapé tout exprès pour la république fédérative; lorsque surtout nous avons vu ces insurrections soldées par l'or de Christine et appuyées par les sympathies du gouvernement français, nous n'avons pas hésité un instant à les regarder comme un grand malheur pour la cause libérale. Notre instinct révolutionnaire nous avait-il trompés?

Maintenant, comment finira la situation actuelle? Qui pourrait le dire? Il s'agit de l'Espagne, d'un pays où, comme à Alicante, on voit encore de bonnes gens s'insurger en criant : *Vive Isabelle!* Les libéraux ne sont forts que dans les villes, et encore, on vient d'en avoir la preuve dans le dernier blocus de Saragosse, la classe bourgeoise est bien fatiguée de toutes ces révolutions sans résultats. Dans une telle situation, l'opinion de la bourgeoisie des villes peut être comprimée par les baïonnettes. Or, les baïonnettes espagnoles appartiennent aujourd'hui à qui les paie, et Christine a beaucoup d'or. Mais, nous le répétons, il s'agit de l'Espagne; ne nous méions pas de pronostiquer sur cette terre il y a trop de place pour l'imprévu.

— Par suite du transfert à Tolosa du chef-lieu politique de la

province de Guipuzcoa, le plus grand mécontentement règne à Saint-Sébastien. Aussi, le gouvernement, craignant quelque soulèvement, vient de désarmer la garde nationale de cette ville.

— Des lettres arrivées dimanche de Saragosse annoncent que la tranquillité continue de régner en Aragon.

— On écrit de Madrid, le 2 février :

« Les restes de l'infante Luisa-Carlotta ont été transférés aujourd'hui dans la chapelle San Lorenzo de l'Escorial. Six bataillons d'infanterie et quelques escadrons de cavalerie avaient été réunis dès le matin dans les rues que devait traverser le cortège, au-devant duquel s'était portée une foule immense. »

« Vers onze heures et demie, le convoi s'est mis en marche. Le corps, placé dans une voiture, était entouré par les gens et les employés du palais. Deux piquets de soldats, l'un fourni par la compagnie des halbardiers, et le second par le régiment à cheval de la Reine, venaient immédiatement à la suite. Il y avait cinq voitures de deuil. »

« La messe des morts a été chantée à l'église San Antonio de la Florida. Après cette cérémonie, le cortège est remonté en voiture et a pris le chemin de la capitale. »

— Le *Heraldo* annonce que le duc de la Roca a été nommé premier majordome de la reine, et M. le duc de San Carlos premier écuyer. Le général Narvaez a été nommé gentilhomme de la chambre en exercice.

— Voici la version de l'*Heraldo* sur les événements d'Alicante :

« Don Pantaleon Bonet, parti de Valence avec une petite colonne de 250 carabineros à pied et de 80 chevaux destinée à la poursuite des contrebandiers, employa quelques jours dans ce but, autant pour n'inspirer aucun soupçon aux autorités que pour attendre l'effet de la conspiration qui se tramait à Alicante. »

« Aussitôt que tout fut préparé, don Pantaleon se présenta devant cette place dans la nuit du 28 janvier, et, après avoir fait former sa petite colonne sur la place principale, il fit tirer un coup de fusil, signal convenu avec les conspirateurs. »

« L'alarme qui se répandit aussitôt fit paraître les autorités, qui furent arrêtées immédiatement. Après ce premier coup, Bonet réunit une partie de la garde nationale, surprit le fort et les casernes du régiment provincial de Valence, fit prisonniers le colonel et divers officiers de ce corps, et fit désarmer les soldats qui refusèrent de prendre part à la révolte. Alors les insurgés, maîtres de la place, nommèrent une junte dont Bonet obtint la présidence avec le titre de commandant-général, et le célèbre républicain Carreraz la vice-présidence. »

« La junte fit publier immédiatement une proclamation dans laquelle on exigeait la chute du gouvernement. »

« Le chef politique de Murcie annonce au gouvernement, dans sa dépêche en date du 30, que l'insurrection d'Alicante s'est consommée, grâce à la coopération de 250 carabineros d'infanterie et de 80 chevaux commandés par le nommé Pantaleon Bonet. Un des gardes nationaux qui s'adjoignirent à cette troupe ayant déchargé son fusil, cette circonstance produisit une fausse alarme qui eut pour résultat l'arrestation par surprise du commandant-général et du chef politique. Le chef Bonet fit feu de son pistolet sur le commandant-général, qui ne fut pas atteint. Un coup de sabre lancé tout aussitôt blessa un individu qui se trouvait à côté de cet officier. »

« Les révoltés se sont rendus maîtres du château-fort d'Alicante, mais la troupe n'a pas voulu prendre parti avec eux et a demandé à se retirer à Valence; elle est partie, mais sans armes. »

— La *Gazette de Madrid* du 1^{er} février renferme divers documents que nous allons transcrire :

Circulaire adressée aux capitaines-généraux.

« Excellence, »

« Une révolte inique, conçue et exécutée par les constants et irréconciliables ennemis de l'ordre public, de la liberté qu'ils profanent et du trône qu'occupe l'illustre nièce de saint Ferdinand, a éclaté à Alicante le 28 janvier dernier. Une junte a été constituée dans cette ville; on espère que de là le feu de la trahison, s'étendant sur le pays tout entier, plongera celui-ci dans un nouvel abîme de malheurs d'où l'avaient vu sortir avec colère tous ces êtres abjects, rebut de la société, qui ne vivent que de troubles et de désordres. S. M. est résolue à extirper en une fois et pour toujours jusqu'au dernier germe des révolutions; elle veut enfin, et le gouvernement est décidé à la seconder de tous ses efforts, que l'Espagne, heureuse, tranquille, se développe à l'ombre de son trône et de ses institutions tutélaires. Dans cet objet, elle m'ordonne d'informer V. Exc. qu'à la réception de cet ordre royal, qui vous est expédié par courrier extraordinaire, vous ayez à vous aboucher avec le chef politique, auquel le ministre de l'intérieur adresse de son côté les instructions nécessaires, afin que, si le cas se présente où il faille publier la loi du 17 avril 1821, V. Exc. exerce dans toute leur étendue les pouvoirs que cette même loi détermine, mais avec cette ponctualité et cette énergie que S. M. réclame, vous le savez, de la part de tous ses délégués, c'est-à-dire en faisant exécuter les dispositions ordonnées aux autorités civiles. S. M. verrait avec le plus vif déplaisir toute marque d'hésitation ou de faiblesse, et elle est disposée à en exiger la plus étroite responsabilité. La rébellion sera promptement étouffée à Alicante; car, semblables à la foudre, des forces de terre et de mer vont tomber sur cette ville. A ce sujet, je rappelle à V. Exc. le contenu des dépêches dont je vous ai déjà parlé; S. M. espère que la leçon qui vient d'être donnée aux révoltés dans les rues de Saragosse par le capitaine général de cette ville ne sera pas perdue de vue par les autres autorités dans lesquelles la reine a déposé sa confiance. »

Madrid, le 1^{er} février 1844.

MAZARREDO. »

NOTA.—Le 4^e district et la province d'Almería sont dès à présent déclarés en état de siège.

Au capitaine-général du 4^e district (Valence).

« Excellence, »

« La nuit dernière S. M. a reçu la nouvelle du crime commis le 28 janvier dernier. Les autorités civiles et militaires d'Alicante se sont laissés surprendre; en temps et lieu, S. M. exigera pour ce fait une éclatante satisfaction de ses agents. V. Exc. verra, par les instructions qui lui sont adressées et par celles destinées aux autorités civiles, que S. M. est résolue avec son gouvernement à soumettre et châtier exemplairement les fauteurs de cette révolte. En conséquence, V. Exc. est invitée à agir avec toute l'énergie que réclame la circonstance, c'est-à-dire en assumant toute l'autorité qui vous est déléguée par la déclaration de mise en état de siège du district placé sous votre commandement. D'ici marchent également et complet de la rébellion. Par les autres renseignements qui seront adressés successivement à V. Exc., vous serez de plus en plus convaincu que, pour répondre dignement à la confiance de S. M. et à la noble et honorable mission de sauver le pays des horreurs de l'anarchie, il n'est pas de responsabilité, soit morale, soit matérielle, que le gouvernement ne soit disposé à accepter. Le

gouvernement exige aussi de ses agents une semblable abnégation, une semblable énergie, et il ne doute pas de les trouver dans V. Exc.

Madrid, le 1^{er} février 1844.

MAZARREDO.

DÉCRET ROYAL.

« Excellence,

« La scandaleuse rébellion qui vient d'éclater à Alicante a appelé toute l'attention de S. M.; voulant trancher d'un seul coup la racine des révolutions, la reine m'a chargé de communiquer à V. Exc. ce qui suit :

« 1^o Tous les chefs, officiers et sergents appartenant à l'armée, aux milices provinciales, à la garde nationale, au corps des carabiniers et aux équipages maritimes, qui ont pris part à la rébellion d'Alicante, seront passés par les armes partout où on pourra les arrêter, dès que leur identité aura été reconnue.

« 2^o Si dans un délai laissé à la prudence de V. Exc., et après avoir été invitée à se grouper sous le drapeau de la fidélité, toute la troupe révoltée s'obstine à ne pas se soumettre, elle sera décimée aussitôt qu'on pourra la joindre, et ce conformément à l'ordonnance.

« 3^o Tous les bourgeois qui, comme chefs de la rébellion, auront figuré dans l'émeute d'Alicante, seront passés par les armes.

« 4^o Les capitaines et commandants-généraux sont entièrement responsables de l'exécution des dispositions précédentes.

Madrid, le 1^{er} février 1844.

MAZARREDO.

Les chefs politiques d'Alicante, Murcie, Albaceta, Valence, Almeria et Castellon de la Plana ont reçu des instructions dans le même sens.

— Le *Heraldo* du 1^{er} février annonce que MM. Cortina, Ma-

doz (Pascual), Garnica, Garrido, Ors, Verdu et Benedicto ont été arrêtés la veille au soir et le matin du même jour, et écroués dans les prisons de la capitale. Cette feuille prétend que des documents compromettants ont été saisis chez les personnes précitées.

On lit dans le même journal :

« Le gouvernement vient de recevoir une dépêche officielle de Murcie, où, en lui rendant compte du prononciamiento d'Alicante, on lui annonce que les troupes du provincial de Valence qui n'ont point voulu prendre les armes en faveur des insurgés sont entrées désarmées à Murcie. Il n'y a donc par conséquent à Alicante d'autre force armée que celle de la garde nationale et des douaniers, qui ont été, à ce qu'il paraît, les héros de la fête, et dont le chef, dou Pantaleon Bonet, est le président de la junte et s'intitule en outre commandant-général de la province. »

— M. Madoz a écrit à l'*Espectador*, au moment de son arrestation, la lettre suivante :

« Messieurs les rédacteurs, il est sept heures du matin, on me conduit malade en prison. Jamais, je l'avoue, je n'ai été plus fier qu'en ce moment. Il est inutile que je dise à mes amis que ma conscience est tranquille, que je confondrai de vils et infâmes calomnieux, et que je donnerai une leçon sévère à ceux qui me persécutent et qui sont les ennemis de la liberté. P. MADOZ.

Madrid, le 1^{er} février 1844. »

IRLANDE.

M. O'Connell a prononcé son plaidoyer devant la cour du banc de la reine. Il s'est appliqué à prouver qu'il n'y avait pas eu de conspiration, d'entente secrète. Tout s'est fait au grand jour. Il a rappelé qu'il avait refusé l'appui du parti français dont M. Ledru-Rollin est un des représentants.

Les journaux anglais ne donnent que quelques lignes du plaidoyer de M. O'Connell, qui nous semble, comme à eux-mêmes, une répétition très-peu remarquable de chacun de ses discours à l'association.

Le lendemain on a dû entendre des témoins pour les accusés.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Institut Ophthalmologique.

Parmi les opérations pratiquées par M. LANDRAU, médecin-oculiste, pendant le cours du mois de janvier, la suivante est remarquable par un résultat aussi heureux que prompt.

J.-B. Vulpillat, âgé de 60 ans, demeurant rue Moncey, n° 12, à la Guillotière, complètement aveugle, vient de recouvrer la vue à la suite d'une opération dont les soins consécutifs n'ont pas demandé plus de douze jours de temps.

On peut consulter tous les jours de onze heures à quatre heures, cours de Broches, n° 1, près le pont de la Guillotière. On trouvera dans le cabinet ophthalmologique une collection d'*yeux artificiels* de toutes couleurs.

La maison NATHAN-MAYER, si connue par ses nombreuses affaires et par sa loyauté, continuera d'assurer, comme par le passé, les jeunes gens devant concourir au tirage au sort de la classe de 1843.

La scrupuleuse exactitude avec laquelle la maison remplit ses engagements, les sûretés qu'elle offre sa manière d'opérer, sont un sûr garant auprès des familles.

La maison assure également pour les départements de l'Isère et de la Loire.

On peut dès à présent prendre connaissance des conditions de l'assurance soit chez M. Mayer, rue des Célestins, n° 8, soit chez MM. Laforest, notaire, rue des Marronniers; Charvériat, notaire, rue Clermont; Darmès, notaire, place du Petit-Change; Tavernier, notaire, rue Bât-d'Argent.

Étude de M^e Fauché, huissier à Lyon, place du Palais-de-Justice.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le mercredi vingt-un février mil huit cent quarante-quatre, à dix heures du matin, il sera procédé, dans la maison Carron, sise à Lyon, rue Henry, à l'angle de la rue Basse-Ville, n. 2, au rez-de-chaussée, à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en banque, console en acajou, glaces, buffets, pendule, une grande quantité de flacons d'eau de Cologne, brosse, parfumerie, et autres choses constituant le fonds d'un perruquier-coiffeur.

Le fonds en question est très-achalandé. On pourra s'adresser, pour la location immédiate des lieux, à M^e Fauché, huissier, chargé de traiter. (3796)

VENTE AUX ENCHÈRES.

2^e PUBLICATION.

Le lundi dix-neuf février 1844, à l'heure de midi, il sera, place du Port-du-Temple, n. 42, dans la salle des commissaires-priseurs, procédé à la vente aux enchères de l'argenterie dépendant de la succession de M. J.-P. Dechazelles, en vertu d'une ordonnance duement en forme. (6441)

ÉTUDE DE M^e LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, n° 10.

A VENDRE.

A DE BONNES CONDITIONS POUR L'ACQUÉREUR, ensemble ou séparément.

DEUX PETITES MAISONS

dans des quartiers populeux de la ville,

l'une d'un revenu de 1,100 f. et l'autre de 600 f. (9665)

A vendre de suite pour cessation de commerce.

UN FONDS D'HOTEL très-bien achalandé, situé à Saint-Etienne, dans une position très-avantageuse de la ville. On donnera toute facilité pour les paiements.

S'adresser à M. Barbotat, chargé d'affaires, rue Muet, 2, à Lyon. (414)

A vendre pour cause de maladie.

UN FONDS D'AUBERGE.

S'adresser chez M. Barbotat, rue Muet, n. 2, au 1^{er}. (487)

A vendre de suite.

UN FONDS D'ÉPICERIE EN GROS, situé dans un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser à MM. Molard frères et Morel, grande rue Mercière, n. 49. (475)

A vendre pour cause de décès.

FONDS DE CAFÉ ET AUBERGE très-bien achalandé, situé sur le quai Peyrolierie, dans un très-bel emplacement.

S'adresser au cabinet de M. Juvanon, rue Trois-Maries, 1, à Lyon, de huit à onze heures du matin. (2334)

A vendre ou à louer.

deux machines à vapeur

de la force de douze à vingt-cinq chevaux,

avec ou sans emplacement pour un établissement industriel.

S'adresser à M. Naut, rue de Condé, 34. (2349)

A louer pour la Saint-Jean 1844.

REZ-DE-CHAUSSÉE, 1^{er} ET 2^e ÉTAGES, chacun de huit grandes pièces à cheminée, convenables pour magasins ou pour un grand établissement, situés à l'angle d'une place et d'une rue.

S'y adresser, au portier, place Grenouille, n. 2. (2333)

A louer présentement.

UN APPARTEMENT.

Il se compose de trois pièces au 1^{er} étage de la maison n. 6, rue des Célestins, ayant vue sur la rue d'Anboise.

S'adresser au bureau du Censeur.

Compagnie des mines de houille

Grangette et Culatte.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu le jeudi 15 courant, à midi, dans les salons de l'Omniom, rue Royale, 29. (500)

AVIS.

Les élèves des maisons d'éducation successivement dirigées pendant plus de quarante années par M. DÉTARD, dont la perte récente a été si universellement pleurée, voulant perpétuer à jamais le souvenir de leurs regrets et de leur reconnaissance, se proposent d'ériger, par souscription, un monument funèbre à la mémoire de ce bon et vénérable supérieur.

MM. Moillière, Félix de Verna, Claudius Gonon, David, Romain Demoustier et Stéphane Dugueyt, qui se sont constitués en commission provisoire, ont l'honneur de prévenir les personnes qui voudront concourir à cette œuvre que les souscriptions seront reçues à Lyon, chez M^e Fournereau, notaire, rue Puits-Gaillet, n. 4, et chez M^e Dugueyt, notaire, rue du Plat, n. 2; à Villefranche, chez M^e Bonfond, notaire; à Montbrison, chez M. Joseph Rony, avocat; à Saint-Etienne, chez M. Louis Vignat; à Roanne, chez M. Alphonse Merle, et à Paris, chez M. Maurice de Prandière, rue d'Enfer, n. 11.

NOTA.—On est prié de vouloir bien, en souscrivant, effectuer le versement des souscriptions. Dès que, par le chiffre auquel elles s'élèveront, elles auront acquis une certaine importance, une assemblée générale sera convoquée à l'effet de nommer la commission définitive chargée de poursuivre et d'achever l'œuvre de la commission. (9541)

Café-Restaurant de la Marine,

Place du Port-du-Temple, à Lyon.

Diners à prix fixe et à la carte.

SORNAY, traiteur, se charge de tout ce qui concerne son état, soit chez lui, soit en ville. Huitres, marée, vins ordinaires, vins fins, à des prix modérés.

Salle au 1^{er} pour sociétés. (482)

DENTISTE.

M. E. HELLOT, élève de M. HATTUTTE médecin-dentiste de Paris.—Soins de la bouche, pose artificielle des dents, faux nez, obturateurs, etc.—Appareils pour et redressement des dents.—Abonnements. (2329)

MAISON NATHAN MAYER,

Rue des Célestins, 8, à Lyon.

ASSURANCES

ET
REMPLACEMENTS MILITAIRES.

M. NATHAN MAYER prévient les pères de famille que, comme par le passé, il continuera à recevoir les souscriptions pour les assurances contre le tirage au sort de la classe de 1843.

L'exactitude qu'il a toujours apportée à remplir ses engagements est un sûr garant auprès des pères de famille.

On peut dès à présent s'adresser à M. Nathan Mayer, rue des Célestins, n. 8, à Lyon, et, pour tous les renseignements de l'assurance, chez MM. les notaires Laforest, rue des Marronniers; Charvériat, rue Clermont; Darmès, place du Petit-Change; Tavernier, rue Bât-d'Argent. (2335)

13, Quai Saint-Antoine, 13.

COUVERTS

ROSSLOW.

Brevetés par S. M. la reine d'Angleterre.



Cet article a été reconnu et approuvé pour être aussi beau et aussi solide que l'argent. On remet à chaque acheteur une facture sur laquelle on garantit cet alliage inoxidable et non cassant.

COUVERTS : 2 f. 25 c., et 24 f. la douzaine; cuillères à café, 6 f. la douzaine. On vend en gros également. (6515)

Maladies de Poitrine.

On recommande l'emploi du Sirop pectoral de mou de veau aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, et dans toutes les irritations de poitrine.

D'un goût agréable et d'un usage très-facile, ce Sirop calme promptement la toux, facilite la respiration, détruit l'irritation. Il se vend par flacons de 5 fr. et de 1 fr. 50 c., avec un prospectus, à la pharmacie de M. MACONS, à Lyon, rue Saint-Jean, n. 30.

On y trouve également la Pâte pectorale de mou de veau. Le prix de la boîte de 150 grammes est de 1 fr. 20 c. (9032)

COURS COMPLET

DE

THÉORIE-FABRIQUE

EN 100 LEÇONS.

PRIX : 150 FRANCS.

PAR JUBIN,

Ex-professeur de théorie dans l'établissement de M. J. Meunier.

Ce cours s'ouvrira le mardi 20 février courant, à huit heures et demie du soir, pour être continué tous les jours non fériés, le soir, de huit heures et demie à dix.

Tous les échantillons et les travaux qu'ils nécessitent, tels qu'analyses, remettages, armures, mises en carte, seront fournis à l'élève et compris dans le prix du cours.

S'inscrire, de trois à quatre heures, rue du Commerce, 15, au 2^e. (498)

Pharmacie BERTRAND, à Lyon, place Bellecour, n. 12.

Spécialités et Découvertes utiles. — Dépôt général des Médicaments approuvés, brevetés et autorisés.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient. — Traitement *gratis* si l'on n'est pas guéri dans le maximum de cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (EXTRAIT PUR DE SALSEPAREILLE et POUDRE DIURÉTIQUE). — Dépôt à Toulouse, chez M. Timbal-Lagrange, pharmacien, rue de l'Orme-Sec. — Demander la brochure que l'on donne *gratis*. (Affranchir.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à seize millions de francs, dont plus de quatre millions sont placés en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. Letaux est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c.	pour cent	à 55 ans.
9	51	à 60
10	68	à 65
12	89	à 70
14	89	à 80

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. REVELL, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (7604)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxions ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermesson, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (7149)

A DATER DU 11 FEVRIER 1844,

L'AIGLE

PARTIRA

POUR CHALON

TOUS LES JOURS PAIRS

A 7 HEURES DU MATIN.

(7312)

DÉPURATIF DU SANG.

LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, préparé par QUET, pharmacien A LYON, est prescrit par les médecins comme éminemment dépuratif et sudorifique dans le traitement des Maladies secrètes, des dartres, démaignaisons, taches et boutons à la peau, rhumatismes, goutte, et toutes acrétes ou vices du sang. Ce médicament, entièrement VÉGÉTAL, est peu coûteux, d'un emploi commode et d'un résultat certain.

S'adresser, à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, n. 51; Thizy, M. BOUVIER; Vienne, M. MARONIER; Saint-Etienne, M. PERRIER; Roanne, M. LABOR; le Puy, M. FARDY; Valence, M. DEJEAN; Romans, M. GENISSIEU; Montélimart, M. ROUX; tous pharmaciens. (8781)

Maladies de Poitrine.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les MALADIES DE POITRINE, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellent PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle est aussi agréable que le miel leur nonnon, calme la toux et fortifie la poitrine. — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 60 c. et de 1 fr. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LAURET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Fof; à Chalon-sur-Saône, POURCHER-FAYRE, confiseur, Grande-Rue, 36; à Mâcon, MOSSÉL, pharmacien, et à Genève (Suisse) ROUZIER, Grande-Rue, 4. (7815)

SUCCESSALE WARTON, A LYON.

PLUS DE CONSTIPATION
PLUS DE LAVEMENTS
PLUS DE MÉDECINES

La Maison Warton, à Paris, rue Richelieu, n. 68, envoie *gratis* et franco, à tous ceux qui le demandent, l'exposition d'un moyen naturel de valuer, sans lavement et sans médecine, la Constipation, même la plus rebelle (affranchir). Pour l'obtenir à LYON, s'adresser à Mademoiselle MARIA HENRY, rue Jarente, n. 4. (2347)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS

Rue Poulailherie, 19,